

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 77-257 du 14 Octobre 1977

portant nomination de Commissaires aux  
Comptes auprès de la Société Nationale  
d'Armement et de Pêche. - SONAPECHE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du BENIN ;  
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre  
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une  
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU le Décret n° 75-223 du 18 Septembre 1975, portant approbation des Sta-  
tuts de la Société Nationale d'Armement et de Pêche - SONAPECHE -  
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouverne-  
ment ;  
VU le Décret 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement ;

SUR Proposition du Ministre des Finances,  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Octobre 1977,

DECRET

ARTICLE 1er.- Le Camarade ADEKOUNTE LASSISSI Fatiou, Administrateur-Civil,  
est nommé Commissaire aux Comptes auprès de la Société Nationale d'Armement  
et de Pêche (SONAPECHE). par intérim.

ARTICLE 2.- La Camarade HOUNNOU née DARBOUX Simone Virginie, Expert Comp-  
table, est nommée Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action Coopérative



Isidore AMOUSSOU.



Philippe AKPO

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MF-MDRAC 4 autres Ministères 13 SPD 2  
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses sections (IAA et IF) 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF  
2 Solde 2 Trésor 4 DI 4 SONAPECHE 5 Intéressé 2 JORPB 1